



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de tri : Allier

Question écrite n° 57758

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur le projet dont il lui faisait part fin 1989 de construction d'un nouveau centre de tri a Moulins dont les attributions seraient elargies au traitement du courrier de la totalite du departement de l'Allier. Il s'inquiete de ne connaitre aucune autre information a ce sujet et denonce l'application d'un plan de reorganisation des services de la Poste qui fait disparaitre les agences et bureaux, principalement en milieu rural, et les emplois des salaries. Il rappelle que l'Allier a considerablement besoin du renforcement et de la modernisation des equipements du service public, de nature a soutenir les efforts d'une lutte contre la desertification et pour le developpement du departement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de construction d'un batiment pour le centre de tri du courrier issu ou a destination du departement de l'Allier fait actuellement l'objet d'une etude dans le cadre d'un schema directeur des acheminements dans la delegation Centre - Massif central. Les projets de creation de centres de tri qui necessitent la mise en oeuvre de moyens financiers importants doivent faire l'objet d'etudes permettant de s'assurer que les operations proposees s'integrent parfaitement dans les perspectives d'evolution du reseau de traitement du courrier et garantissent au moindre cout une amelioration certaine de la qualite de service. Il ne peut donc etre prejugé de la decision qui, au vu des resultats de cette etude, sera prise. S'agissant de la presence postale dans le departement de l'Allier il convient de rappeler qu'il existe 187 points d'accueil fixes. Par ailleurs, les 320 communes du departement sont toutes desservies quotidiennement par au moins un facteur pouvant effectuer les operations postales et financieres les plus courantes. De surcroit, en 1991, six conseillers postaux itinerants se sont rendus au domicile de 3 200 usagers, sur simple appel telephonique, pour les aider a realiser des operations postales plus complexes. Afin de permettre a ce reseau tres dense d'ameliorer au meilleur cout la qualite du service rendu a ses usagers, des adaptations sont en effet proposees. Elles sont mises en oeuvre sur la base d'etudes (schema departemental de presence postale, rapports d'experts) comportant de multiples sondages et interviews et apres de nombreuses rencontres avec les elus, les associations de consommateurs, les entreprises, les populations, ainsi que de frequentes reunions de concertation au cours desquelles peuvent s'exprimer les differents points de vue (2 commissions departementales et 5 conseils postaux se sont tenus dans l'Allier depuis 1991). Operees de maniere pragmatique et concertee, ces adaptations ne constituent donc en rien un hypothetique plan de suppression des etablissements ruraux. Bien au contraire, la performance et les moyens de ceux-ci seront renforces en 1992 et 1993 grace a un programme national d'informatisation, et pour le departement de l'Allier par une dotation de telecopieurs.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57758

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2181